RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 08

Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux
Le neuf juillet
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/07/2022

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Franck ARBOUX (en visioconférence), Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL, Marion CHOQUET.

ABSENTS :
Mme/M. Romane MINIOU, Roger RODRIGUEZ.

PROCURATIONS :
Mme Romane MINIOU à M. Fabien ARJAILLES,
M. Roger RODRIGUEZ à Mme Marion CHOQUET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Florence MAURIN a été nommée pour remplir ces fonctions.

Objet :
DECISION MODIFICATIVE N° 1/2022 BUDGET PRINCIPAL M14 – VIREMENTS DE CREDITS

Madame Le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances qui explique qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour permettre le règlement d'un trop perçu au titre d'une taxe d'aménagement dont la somme a été arrondie au moment du vote du budget primitif principal (M14). Les crédits votés sont donc insuffisants.

A cet effet, il propose les virements de crédits suivants :

.../...

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES				
CRÉDITS A OUVRIR				
CHAPITRE	ARTICLE	N° OPERATION	OBJET	MONTANT
10	10226	OPFI	TAXE AMÉNAGEMENT	+ 1.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES				
CRÉDITS A DÉDUIRE				
CHAPITRE	ARTICLE	N° OPERATION	OBJET	MONTANT
10	10226	OPFI	TAXE AMÉNAGEMENT	- 1.00 €

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer :

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ AUTORISE les virements de crédits tels que présentés ci-dessus sur le budget principal de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
18 JUIL. 2022
Bureau du Courrier

Le Maire

Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 12/07/2022
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 08 AOUT 2022
⇨ Affiché le 08 AOUT 2022